

L'hon. M. MORAND: Ce serait quitter le pouvoir d'une façon un peu douceuse.

M. McINTOSH: Oui, peut-être, mais la chose est amère pour les contribuables. Hier soir, j'étais à parler précisément de cette taxe sur le sucre lorsque la Chambre a levé sa séance. Je disais que la taxe sur les spiritueux avait été diminuée de \$2 par gallon et le ministre des Finances, faisant connaître son opinion au sujet de cette réduction, a dit qu'elle avait été effectuée en vue de revenu. Il ajouta qu'un dégrèvement encore plus accentué assurerait un accroissement des recettes. En ce moment où il songe à cette réduction,—je veux parler de la diminution de \$2 par gallon de la taxe sur les spiritueux, qu'il a effectuée au cours de son remaniement de l'impôt,—puis-je le pénétrer de l'importance qu'il y aurait de faire un peu plus et de supprimer cet impôt sur le sucre. Pareille décision de la part du ministre serait à l'éloge de son gouvernement et de son département. Cette taxe est on ne peut plus vexatoire, même si le Gouvernement a besoin de revenus, et pour ma part, je ne vois pas qu'il y ait lieu d'imposer le sucre.

Hier soir, je faisais une observation à propos du raisonnement par lequel le ministre appuyait sa déclaration au sujet des bénéfices de 2 millions de dollars encaissés, parce que certains journaux quotidiens avaient pu prévoir les décisions du ministre et les réactions de l'opinion publique au point de prédire que le budget comporterait le prélèvement d'une taxe sur le sucre, le thé et le café. Le ministre a dit que les journaux s'étaient trompés dans leurs prédictions quant au thé et au café, tout en ayant prévu juste au sujet du sucre. Le ministre a fait allusion aux pronostics de la presse canadienne concernant les impôts budgétaires et s'en est servi pour étayer sa prétention que le Gouvernement n'était pour rien dans cette indiscretion. C'est là une des attitudes que le Gouvernement prend à l'endroit des quotidiens du pays. L'autre soir, lors de la discussion sur les crédits de la Commission de la radiodiffusion, nous l'avons vu prendre une autre attitude. Nous avons donc deux manières de voir différentes, l'une à droite, et l'autre, à gauche. En toute probabilité, le Gouvernement adoptera un troisième point de vue, d'un caractère transactionnel, quant aux attributions de la presse quotidienne. Toutefois, je ne crois pas qu'il importe guère aux journaux qu'ils approuvent ou non la manière de voir du Gouvernement au sujet de cette taxe sur le sucre, ou que leurs observations d'ordre pratique contre les crédits de la radio soient appuyées. J'ajouterai que, selon mon opinion réfléchie, les journaux quotidiens constituent le complément de la bonne administration en Canada.

Non seulement nous faut-il un service de nouvelles de premier ordre, mais nous avons aussi besoin de savoir ce que pensent les rédacteurs des journaux. Le point de vue des journaux est de nature à parfaire et à sauvegarder l'œuvre du gouvernement autonome en Canada. Il la rend plus utile et conduit à une meilleure application de la démocratie telle que nous la concevons en Canada. La question de savoir si le Gouvernement partage ou désapprouve l'opinion des journaux importe peu. Comme nous le disions, il adoptera bientôt une attitude de concession, une espèce de moyen terme, un point de vue qui n'est ni chair ni poisson, ou comme on me le souffle, un point de vue de métis politique. A titre de journaliste, je dis qu'il importe peu qu'il penne cette attitude ou une autre. Les journaux, par leurs observations d'ordre pratique, ne cesseront pas de poursuivre leur œuvre et de façonner l'opinion publique en créant par tout le pays une force propre à assurer au pays une bonne administration.

En condamnant cette taxe, j'ai l'appui de presque tous les organismes publics de ma circonscription. J'ai reçu des protestations des cultivateurs syndiqués, de l'association des fermières et d'autres sociétés de la région de Turtleford, de Jackfish, de Battleford-Nord, de l'extrême-nord, de Redberry, et d'autres territoires de mon comté. La circonscription de Battleford-Nord a une population de cinquante-trois mille habitants, et cette taxe les forcera de déboursier 100,000 dollars. La population de la ville de Battleford-Nord est de six mille âmes, et cet impôt sur le sucre la mettra dans l'obligation de payer 12,000 dollars. C'est une très lourde taxe, et, je le répète, les associations d'hommes et de femmes, ainsi que les mères de famille de mon comté y sont opposées. Plusieurs de ces mères de famille m'ont écrit pour se plaindre de cet impôt. J'ai une lettre de Mme Woodward, qui demeure sur les confins de la ville de Battleford-Nord. Elle représente un certain nombre des femmes de la campagne, et elle me demande de faire tout en mon pouvoir en faveur de l'annulation de cette taxe. Je proteste donc contre l'imposition de cette taxe sur le sucre. Ces hommes et ces femmes croient que le Gouvernement pourrait trouver d'autres moyens de prélever les 20 millions requis. Les articles de luxe pourraient être grevés plus facilement que le sucre qui est si important dans chaque foyer de mon comté comme ailleurs.

En outre, ce temps de dépression ne se prête nullement à l'imposition d'une taxe de cette nature. Toutes les familles sont taxées à l'extrême. Pères, mères et enfants souffrent.